

PROJET PÉDAGOGIQUE

VACANCES SCOLAIRES



Accueil de loisirs Puyravau

2, ruelle aux chevaux - 61400 Mortagne au Perche

Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE :

L'accueil de loisirs est organisé par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche.
L'accueil, ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, se situe 69 rue des quinze fusillés à Mortagne au Perche. L'accès aux familles s'effectue par la porte principale : 2, ruelle aux chevaux.

L'accueil dispose de :

ÉTAGE	<ul style="list-style-type: none">✕ 4 salles d'activité✕ des sanitaires✕ une salle de repos pour les 3/4 ans✕ une cuisine pour faire des ateliers avec les enfants et la préparation des goûters✕ un hall utilisé comme espace de réunion d'équipe✕ un bureau✕ 2 régies
REZ DE CHAUSÉE	<ul style="list-style-type: none">✕ une salle de motricité✕ un préau couvert✕ un réfectoire✕ une cuisine pour la confection des repas✕ des sanitaires
A L'EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none">✕ une petite cour à l'étage✕ une cour arborée avec une structure de jeux au rez de chaussée

Un accès est également possible à différents sites, à proximité de la structure : jardin public, stade, voie verte, bois, skatepark...

L'aménagement des salles d'activités permet un accès autonome aux jeux, jouets, livres et matériel de dessin (garderies, temps libres...).

L'équipe d'animation veillera à conserver des espaces dédiés à l'affichage : règles de vie, programme d'activités, menus, réalisations des enfants...

Chaque salle d'activité est associée à une tranche d'âge afin de permettre aux enfants d'avoir des repères :

- les petits (TPS/PS/MS) : **les loustiques**
- les moyens (GS) : **les lutins**
- les grands (CP/CE1) : **les aventuriers**
- les géants (CE2/CM1/CM2) : **les explorateurs**

L'organisation des groupes peut évoluer selon les effectifs.

La répartition par niveaux de classes favorise la qualité de l'accueil des enfants au centre de loisirs (animations, vie quotidienne, activités, compétences...).

2. PRÉSENTATION DES PERSONNELS DE LA SESSION :

Le centre est ouvert à chaque période de vacances scolaires, de 7^h45 à 18^h15 :

- accueil sur place entre 7h45 et 9h (début des activités à 9h)
- restauration sur place en 2 services, entre 11h30 et 13h30
- possibilité pour les familles de venir chercher leurs enfants entre 12h et 12h15 pour déjeuner à leur domicile, avec un retour sur site à 13h30
- un accueil sur place entre 17h et 17h45, jusqu'à 18h15 sur présentation d'un justificatif employeur (fin des activités à 17h)

Les enfants sont inscrits pour la période, aux journées demandées. Des demandes supplémentaires peuvent être acceptées au cours de la période, selon les places disponibles.

L'équipe est composée de :

- 1 directeur et éventuellement 1 adjoint selon les besoins
- 7 à 18 animateurs selon les quotas d'encadrement
- 2 agents en charge de la cantine
- 2 agents en charge de l'entretien des locaux

3. RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Contribuer au PEDT permettant la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des temps d'accueils périscolaires et extrascolaires comme étant de qualité et de continuité éducative
- Assurer une continuité de service aux familles sur les accueils de loisirs, de 3 à 17 ans, en tenant compte des besoins particuliers de chaque enfant (notamment des moins de 6 ans)
- Développer le lien et les partenariats entre les accueils de loisirs et les différents services (animation jeunesse/scolaire et périscolaire, piscine, médiathèque...), notamment en mutualisant les moyens humains, financiers et matériels
- Permettre l'accessibilité à tous les enfants du territoire en favorisant une possibilité de prise en charge des enfants dès la sortie des écoles, l'organisation de services péri-accueil, des animations « hors les murs », l'intégration d'enfants porteurs de handicaps, mixité sociale...

4. ARBRE DES PROJETS :

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT :

Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination et sa curiosité :

- ✓ Susciter la créativité, le plaisir et la curiosité de l'enfant en soignant la sensibilisation et la présentation des activités
- ✓ Mise en place d'activités «éducatives et diversifiées selon une thématique choisie : culturelles, physiques et sportives, culinaires, manuelles, scientifiques, écocitoyennes, artistiques, numériques, grands jeux...

Tenir compte du rythme de vie de l'enfant :

- ✓ Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants ou adapter les activités selon les âges des enfants
- ✓ Alternier temps d'activités et temps de repos : attention particulière quant à l'accueil des moins de 6 ans
- ✓ Proposer des activités variées
- ✓ Le temps calme est un temps d'animation

ACCOMPAGNER L'ENFANT À DEVENIR UN CITOYEN :

Développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage :

- ✓ Activités pour inculquer l'esprit d'équipe et d'entraide : jeux coopératifs, jeux physiques et sportifs, activités manuelles de groupe, grands jeux...
- ✓ Activités permettant la mixité fille/garçon, d'âge, sociale : jeux coopératifs, jeux physiques et sportifs, activités manuelles de groupe, grands jeux...
- ✓ Responsabiliser les plus grands en faveur des plus petits à travers des activités communes
- ✓ Temps de repas et goûter
- ✓ Intégrer les enfants dans la gestion de la vie quotidienne
- ✓ Accompagnement d'enfants dans la mise en place de projets

Développer les actions transversales sur l'ensemble des temps d'activités et de vie quotidienne :

- ✓ Mise en place de règles de vie simples et comprises par tous : respect de soi et des autres, du matériel, de l'environnement, du travail de chacun...
- ✓ Mise en place d'un fonctionnement permettant à chaque enfant de bien évoluer au sein de la structure : règles de vie, respect de la journée type, alterner temps d'activités et temps de repos, activités diversifiées, bilan de la journée avec les enfants, proposition d'activités par les enfants...
- ✓ Sensibiliser et faire participer les enfants au tri des déchets, gaspillage alimentaire, économie d'énergie, recyclage du matériel pour les activités...

Développer les démarches autour de l'environnement et du développement durable :

- ✓ Sensibiliser et faire participer les enfants au tri des déchets, gaspillage alimentaire, économie d'énergie, recyclage du matériel pour les activités... (réflexion et création d'un affichage avec les enfants)
- ✓ Préparation des repas et goûter avec des produits frais, limitant les emballages et le gaspillage
- ✓ Sensibilisation des enfants à leur environnement proche : activités, déplacements à pied, partenariats locaux, utilisation des équipements de proximité...

FAVORISER LES RELATIONS AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE :

Favoriser la communication avec les familles :

- ✓ Prise de contact lors de l'inscription des enfants
- ✓ Avoir une communication adaptée aux interlocuteurs
- ✓ Communication tout au long de l'année par affichage, site internet, document papier, mails...
- ✓ Soigner l'accueil des familles et des enfants

Favoriser la communication et les moyens avec les partenaires :

- ✓ Mutualisation des services scolaires, animation/jeunesse, et la Maison de la Petite Enfance pour accompagner les enfants sur les accueils de loisirs de la collectivité (passerelle, qualité de l'accueil, visites, animations communes...)
- ✓ Mise en place de partenariats pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap
- ✓ Mise en place de partenariats pour la mise en place d'animations : EPN, médiathèque, cinéma, piscine....

Développer les liens avec l'ensemble des structures d'accueil de loisirs et les écoles :

- ✓ Mutualisation des services scolaires, animation/jeunesse, et la Maison de la Petite Enfance pour accompagner les enfants sur les accueils de loisirs de la collectivité (passerelle, qualité de l'accueil, visites, animations communes...)
- ✓ Développement de thématiques en partenariat avec les autres accueils du territoire : proposition d'animations communes (sortie, jeux de société, grand jeu...)
- ✓ Actions communes avec les écoles : labellisation E3D, possibilité de participer à des projets communs

5. VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE :

7h45 / 9h – Accueil échelonné :

Accueil échelonné permettant aux enfants d'arriver et s'installer à son rythme.

Activités possibles : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

L'équipe d'animation est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé (c'est un moment favorisant le dialogue enfant/adulte).

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre.

Une attention plus particulière aux plus jeunes enfants : 3/4 ans (accompagnement de l'enfant dans sa salle, rangement des affaires à son porte-manteau...).

Le directeur est à la disposition des parents, les informe, les écoute et règle avec eux les actes administratifs.

9h / 9h30 – Temps d'accueil collectif :

Un temps réunissant tous les enfants permet de lancer la journée : chants, petits jeux, danse...

Pour les 3/4 ans possibilité de faire ce rassemblement dans leur salle ou en extérieur en petit groupe.

9h30 / 12h – Activités :

Un panel d'activités est proposé dans le cadre des orientations pédagogiques et en fonction du thème du centre défini pour la semaine (fil rouge pour la période du centre).

Les activités demandant de la concentration, du temps, du séchage, de la cuisson... seront privilégiés sur les temps du matin.

Les enfants participent au rangement des activités.

11h20 / 11h30 (petits et moyens) ou 12h30 (autres groupes) – Préparation des enfants pour le repas :

Passage aux toilettes par groupe + lavage des mains + installation des enfants au réfectoire.

Les animateurs se répartissent sur les différents points de surveillance : cour, couloir, toilettes, réfectoire.

Un animateur sera en charge d'accueillir les familles venant récupérer leur enfant pour déjeuner à leur domicile entre 12h et 12h15.

11h30 / 12h30 (petits et moyens) ou 12h30/13h30 (autres groupes) – Repas :

Préparation des repas sur place par les agents. Certains repas peuvent être définis avec les agents en charge de la cantine selon les thématiques, les activités...

Les agents gèrent les menus, les commandes, la préparation des repas, l'installation du réfectoire, la vaisselle, le nettoyage de la cuisine et du réfectoire...

Le service s'effectue à table. Le repas est un moment calme, convivial et de détente. C'est également un temps d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...), et à l'environnement (tri des déchets, gaspillage...).

Les régimes particuliers sont pris en compte, notamment :

- Dans le cas d'enfants intolérants, allergiques, ayant un PAI... Dans le cas d'allergies alimentaires fortes, ne pouvant être gérés par l'accueil de loisirs, les repas sont pris au domicile,
- Dans le cas du respect de certaines cultures (sans porc, végétarien, sans viande...),

↳ Si cela n'est pas possible la famille est invitée à fournir le repas en respectant les protocoles similaires à ceux de la cantine scolaire (le repas est fourni par la famille dans un sac glacière avec des pains réfrigérant et chaque plat est dans une boîte hermétique au nom de l'enfant).

Les animateurs sont présents pour assurer le service, aider les enfants en difficulté, échanger avec les enfants...

Les animateurs et les enfants goûtent aux entrées et plats principaux. Les enfants seront sollicités pour débarrasser les tables.

12h30 / 13h (petits) ou 12h/12h30 ou 13h15 / 13h45 (autres groupes) – Temps libre :

Les enfants sont en activité libre sur la cour : vélos, ballons...

Un animateur sera en charge d'accueillir les familles venant ramener leur enfant après déjeuner, à 13h30.

13h /14h (petits) ou 13h45 / 14h15 (autres groupes) – Temps calme :

Pour les petits : passage aux toilettes et prise de doudou puis repos ou sieste obligatoire sur des lits identifiés à leur prénom. Les animateurs proposent d'abord un temps de relaxation, lecture d'histoire, écoute de musique... puis laissent les enfants se reposer jusqu'à 14h minimum. Un réveil échelonné sera proposé jusqu'à 15h30.

Pour les autres groupes : retour des enfants dans les salles d'activité pour des ateliers calmes et animés (coloriage, jeux de société, espace lecture, écoute d'histoire, repos...).

14h / 16h30 (petits) ou 14h15 / 16h30 (autres groupes) – Activités :

Pour les petits : 14h – 1^{ère} activité calme (activité manuelle, jeux de société...) en attendant le réveil de tous les enfants. 15h30 – 2^{ème} activité (jeux extérieur, manipulation...).

Pour les autres groupes : privilégier les jeux sportifs ou jeux traditionnels en extérieur.

16h30 / 17h – Goûter :

Les goûters sont achetés par le directeur du centre de loisirs. Ils sont variés et peuvent être complétés par les aliments restant des repas du midi (yaourts, compotes, pain, fromage, fruits...).

Le goûter est préparé par l'équipe d'animation. Les animateurs assurent également la distribution et le rangement du goûter. Les enfants seront sollicités pour la préparation et le rangement du goûter.

Le goûter est servi dans les salles d'activité (sauf sorties à l'extérieur du centre). Ce sera également un temps de bilan de la journée avec les enfants.

17h / 18h15 – Départ échelonné :

Les enfants sont en temps libre dans leur salle d'activité.

Les familles sont accueillies par la directrice du centre, puis invités à récupérer leurs enfants dans leur salle d'activité. L'équipe d'animation veille au bon déroulement du départ de chaque enfant (communication avec la famille, récupération des affaires personnelles, départ avec la personne habilitée à récupérer l'enfant...).

A partir de 17h30, les enfants sont regroupés dans 1 ou 2 salles selon les effectifs restant.

Les animateurs peuvent alors commencer à ranger les salles, nettoyer les tables, lavabos et sol s'ils sont sales parce que servis pour les activités (peinture, colle, papiers au sol...).

A 17h45, les enfants sont regroupés dans une seule salle avec un animateur.

A partir de 17h45 – Réunion d'équipe :

Chaque soir, l'équipe se réunit pour faire un bilan de la journée, préparer les activités pour la journée du lendemain ou plus tard dans la semaine.

Chaque vendredi, un bilan de fin de semaine sera également effectué.

↳ **Des règles de vie** sont travaillées en début de chaque période avec les enfants et ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement (mode de communication adapté). Ces règles ne sont pas immuables et peuvent évoluer.

6. MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS A PARTICULARITÉS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP :

Afin de proposer un accueil de qualité à chaque enfant, des échanges préalables avec les familles sont nécessaires (impératifs dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap). Ceux-ci pourront se réaliser sous différentes formes : par écrit (fiche sanitaire), entretien téléphonique, entretien en présentiel, visite de la structure...

Une évaluation de la situation et des particularités ou du handicap de l'enfant permettra à la collectivité, selon la situation, d'évaluer les besoins nécessaires à son accueil : matériel, aménagement des temps d'accueil, activités adaptées, personnel supplémentaire...

Lors du séjour de l'enfant, un échange quotidien sera effectué avec les familles (selon les besoins).

L'accueil pourra également être réévalué si une particularité ou un handicap est incompatible avec la vie en collectivité.

7. LES ACTIVITÉS :

Les activités :

- Diversifiées et variées : activités manuelles, chants, lecture, grands jeux, jeux sportifs, jeux traditionnels, jeux de société, cinéma, sorties, numériques, scientifiques... Elles sont également variées sur la journée.
- Proposées en lien avec une thématique définie à la période avec l'équipe d'animation lors de la réunion de préparation du centre.
- Adaptées aux enfants, aux conditions météo, aux locaux... et préparées en amont.
- La participation des enfants aux activités n'est pas obligatoire, mais l'animateur doit inciter les enfants à faire l'activité, ou l'inclure dans son organisation si l'enfant ne souhaite toujours pas participer.
- Les animateurs veilleront à aller jusqu'au bout des activités qu'ils proposent.
- Le rangement de l'activité est inclus dans le temps d'activité, il s'effectue avec les enfants.

Grands jeux : 1 fois par semaine ou par période

Organisation et préparation d'un grand jeu. L'équipe d'animation travaillera à la sensibilisation des enfants autour des grands jeux.

Ateliers à la carte : 1 fois par semaine ou par période

Chaque animateur propose une activité (veiller à diversifier les propositions). Les enfants s'inscrivent à l'activité qu'ils souhaitent pratiquer

Possibilité de partenariat avec les accueils de loisirs du territoire et la Maison de la Petite Enfance :

Jeux de société, inter-centre avec le centre sport-loisirs et aux centres de loisirs du territoire, passerelles, grands jeux...

Projets d'enfants :

Accompagnement d'un groupe d'enfants dans la mise en place de projets (activité manuelle, cuisine, sortie, jeux...), de la réflexion (envies, choix de groupe, contraintes, matériel, délais, implication...) à sa réalisation.

8. LES PRESTATAIRES, INTERVENANTS EXTÉRIEURS ET PARTENARIATS :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs pourra faire appel à des prestataires ou intervenants extérieurs (cinéma, piscine, EPN, médiathèque...). Dans ce cas, l'équipe d'animation reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

Un travail de préparation est réalisé en amont avec les prestataires ou intervenants concernés, afin de s'assurer de la concordance de l'activité avec le projet pédagogique.

Des partenariats avec des dispositifs tels que les IME, ITEP... pourront être mis en place.

L'organisation de ces accueils fera l'objet d'une rencontre en amont entre le service animation jeunesse, les directeurs des structures concernées et l'institution afin de convenir des modalités de partenariat.

Dans la mesure du possible, les éducateurs et l'équipe d'animation en charge de l'accueil des enfants concernés fera également l'objet d'une rencontre.

9. BUDGET :

Le directeur assure le suivi et la gestion du budget. Le centre de loisirs dispose d'un budget par jour par enfant pour l'achat de matériel et les prestataires (billetterie, transport...), et la gestion des goûters.

10. LE RÔLE DE CHACUN :

Le directeur et de son adjoint :

- Garant du Projet Éducatif
- Élaboration, mise en œuvre et évaluation du Projet Pédagogique
- Garant de la législation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs
- Gestion de l'équipe d'animation, formation des animateurs
- Gestion de l'accueil
- Communication avec les familles, enfants, équipe, organisateur, personnels, prestataires, partenaires
- Garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Garant du respect des règles sanitaires et de l'hygiène sur le centre
- Gestions administrative, matérielle et budgétaire

Les animateurs :

- Préparer, animer et organiser les activités et temps de vie quotidienne
- Respect du projet pédagogique et application des décisions de la direction
- Accueil et encadrement des enfants en leur permettant de profiter pleinement de leurs vacances
- Être disponible, dynamique et initiateur d'une dynamique au sein du groupe, ouvert d'esprit, pas timide
- Garants de la sécurité physique et affective des enfants
- Garants du respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie
- Communication avec les enfants, les familles, les animateurs et le directeur
- Respect des choix et rythmes des enfants
- Travailler en équipe
- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan

Les agents en charge de la cantine :

- Garant des normes d'hygiène liées à la cantine
- Communication avec le directeur, les enfants, les animateurs, l'organisateur
- Commande des denrées, préparation des menus et proposition au directeur du centre
- Préparation des repas, installation du réfectoire, vaisselle, rangement et nettoyage des réfectoires et cuisine

11. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation se réunit avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour s'imprégner du fonctionnement de la structure, définir des thématiques, élaborer un planning d'activité...

Pendant la période d'ouverture du centre, l'équipe se réunira chaque soir.

Organisation des réunions :

- Temps de régulation et bilan de la journée
- Temps de préparation des grands jeux et sorties
- Chaque fin de période : bilan de la période et préparation de la période à venir
- Temps d'entretien avec les animateurs
- Temps d'évaluation des stagiaires

12. ÉVALUATION ET FORMATION DES ÉQUIPES :

Directeur :

- Évaluation par l'organisateur

Directeur adjoint :

- Évaluation par le directeur

Animateurs titulaires BAFA ou équivalent :

- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité du directeur, mise à disposition de documents...
- Suivi et possibilité d'entretien des animateurs selon les besoins

Animateurs stagiaires BAFA – Évaluation par le directeur :

- Présentation de la grille d'évaluation avant le centre
- Entretiens tout au long de la session, au minimum 1 fois par période
- Évaluation sur des temps d'animation
- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité du directeur, mise à disposition de documents...

Animateurs non diplômés :

- Suivi et possibilité d'entretien des animateurs selon les besoins
- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité du directeur, mise à disposition de documents...

13. COMMUNICATION :

Les inscriptions :

Inscriptions auprès du service animation/jeunesse ou par mail, possibilité de rencontrer les familles et visiter le centre, accès au Portail Familles

Fonctionnement du centre :

Nombreux affichages (à destination des enfants, des familles et de l'équipe), communication par mail, accès au Portail Familles

Temps d'accueil du matin et du soir :

Communication orale avec les familles, disponibilité de l'équipe

14. ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE :

L'équipe d'animation fera une évaluation du projet pédagogique en fin de période de vacances scolaire. Toutefois, le projet pédagogique fera l'objet d'une réévaluation tout au long de son ouverture.

Le directeur communiquera avec le service animation jeunesse, la collectivité ou les élus pour les informer des conditions de l'accueil des enfants.

Il s'informerait également quant à la mise en place de règles liées à des contextes particuliers (canicule, COVID, vigilance attentat...).

Différents niveaux d'évaluation de l'accueil de loisirs sont attendus de la collectivité : fonctionnement global, animations menées, fréquentation. Un bilan sera également réalisé entre les directeurs des différents accueils de loisirs et le service animation/jeunesse.